

Communiqué de presse

**Incarcéré à Bienne, un père neuchâtelois en grève de la faim depuis
le 12 juin est hospitalisé**

Estimant qu'il n'arrive pas à se faire entendre par les autorités et par la justice, un père de Colombier a entamé une grève de la faim, dès le début de son incarcération. Après plus de trois semaines, il a dû se faire hospitaliser aujourd'hui. C'est à la suite des déclarations qu'il a faites à sa future ex, interprétées par celle-ci comme des menaces, que ce père a été arrêté à son arrivée au tribunal, puis emprisonné immédiatement. Afin de préserver les intérêts bien compris de l'enfant de trois ans concerné par ce drame, l'Association jurassienne pour la coparentalité et le Mouvement de la condition paternelle Neuchâtel en appellent à la justice pour qu'elle prenne immédiatement des mesures adaptées à la situation de cette famille en crise. Ils en appellent également aux parents de cet enfant pour qu'ils se fassent aider dans leur fonction parentale.

Sans vouloir minimiser les propos qui ont pu être tenus, l'Association jurassienne pour la coparentalité et le Mouvement de la condition paternelle de Neuchâtel, sont surpris des moyens utilisés pour ramener ce père à la raison. C'est en effet pieds et poings liés qu'il aurait été emmené par un peloton de gendarmes. **Or, il faut savoir que cela faisait plus de quatre mois que ce père n'arrivait plus à voir son fils de trois ans**, en raison du refus de la mère et de l'inaction des services alertés par lui. Tout semble indiquer que cette longue attente et l'absence de perspectives d'une issue auront plongé ce père dans le désespoir et le désarroi. A défaut de constituer une excuse, ce fait soulève la question de la pertinence et de la proportionnalité des mesures prises par la justice.

Le couple connaît des difficultés de divers ordres, depuis un certain temps déjà. Très concernés tous deux par les besoins d'affection et d'encadrement de leur enfant, les deux parents auraient besoin d'un appui pour sortir de leurs disputes. Pour son développement, un enfant a besoin de ses deux parents et d'un climat familial apaisé. Il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant que la justice aiguille les parents vers l'aide dont ils ont besoin pour remplir sereinement leurs responsabilités parentales.

Les deux associations soussignées en appellent:

- **aux autorités judiciaires pour qu'elles entendent le désarroi de ce père et qu'elles prennent rapidement des mesures adéquates pour ramener le calme dans cette famille (guidance parentale, suivi pédo-psychiatrique, etc.) ;**
- aux deux parents pour qu'ils aient recours aux services aptes à les aider dans leurs fonctions parentales (exemple: guidance, coaching, médiation familiale), sachant qu'il en va de l'intérêt supérieur de leur enfant.

**Association jurassienne de la condition
paternelle**

Le président: Lucien Jacquemettaz
Le secrétaire: Didier Roches

**Mouvement de la condition paternelle
Neuchâtel**

Le président: Patrick Robinson
Le secrétaire a.i.: Pascal Heim

Renseignements: Patrick Robinson
Didier Roches

tél. 032 / 753 69 30
tél. 032 / 422 71 06

pat.robinson@bluewin.ch
didro@sunrise.ch